
PROCHAINE SESSION.

Amendements au Code.

Nous publions dans ce numéro la proclamation de l'Exécutif annonçant la prochaine session du Conseil Fédéral à Rockland, le 4 octobre prochain. Nous ne devons pas perdre de vue que cette session sera une des plus importantes dans l'histoire de notre Société. Elle va marquer une étape nouvelle. Elle sera comme un jalon d'or posé dans le chemin glorieux de la prospérité jusqu'ici parcouru. Elle sera de plus comme le point de départ—après le relai nécessaire—de toute une phalange dévouée, enthousiaste de mutualistes sincères pour de nouveaux triomphes, pour de nouvelles victoires, pour de nouveaux trophées.

Le travail est tout taillé ; le programme tout tracé ; la session ne sera pas longue mais productive.

Entre autres choses il y aura à discuter les différentes motions d'amendements au Code. Ces amendements divers sont contenus dans le PRÉVOYANT d'aujourd'hui. La question est vitale pour nous. Nous ne devons toucher la constitution qu'en face d'une grande nécessité. Nous demandons aux délégués de bien étudier tous ces amendements avant la session afin d'être bien renseignés quand la discussion sera à l'ordre du jour. Ce sera non-seulement du temps de gagné, mais il y va des plus chers intérêts de l'Union St-Joseph. Nous comptons donc que les Conseillers Législatifs seront assez consciencieux, assez dévoués pour ne rien négliger afin de se mettre à la hauteur de la mission que leurs confrères leur ont confiée et qu'ils sauront se montrer dignes de cette haute marque d'estime—qu'ils ont reçue d'eux—rendant par là le travail de l'Exécutif plus facile et moins onéreux et les résultats de la prochaine session plus féconds et plus nombreux.
